



CONSEIL D'ÉTAT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° CE : 61.445
Doc. parl. : n° 8220/6

LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 18 juillet 2023 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**Projet de loi
portant modification de la loi du 2 novembre 2021 relative à un contrôle de
proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 juillet 2023 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 20 juin 2023 ;

s e d é c l a r e d ' a c c o r d

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 15 votants, le 21 juillet 2023.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz